

DIRECTION
DE L'ARCHITECTURE.
MONUMENTS HISTORIQUES.

ARRÊTÉ.

SECRETARE D'ETAT AUX BEAUX ARTS
LE ~~MINISTRE DES BEAUX ARTS~~

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927 et la loi du 27 août 1941 ;

La commission supérieure des monuments historiques entendue ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La façade et le versant de toiture sur rue de la
maison sise 9 rue de la Rodade à MONTFERRAND
Commune de CLERMONT FERRAND (Puy de Dôme)

appartenant à Monsieur SABATIER Guillaume 12 rue des
Quatre - Granges à MONTFERRAND

sont inscrit s sur l'inventaire supplémentaire des monuments
historiques.

ARTICLE 2.

Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

ARTICLE 3.

Il sera notifié au préfet du département, pour les archives de la
préfecture, au maire de la ~~commune~~ ville de CLERMONT - FERRAND
et au propriétaire

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 22 Février 1954...

Pour le Ministre et par autorisation

Le Directeur du Cabinet,

Louis. Ant...